

**DECLARATION DE MADAGASCAR A L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA NAMIBIE POUR
LE SECOND CYCLE DE L'EPU
(18 janvier 2016 de 09h00 à 12h30)**

Monsieur le Président,

Madagascar souhaite la bienvenue à la délégation de la Namibie et la félicite pour la présentation de son rapport qui met en exergue les progrès accomplis depuis son dernier passage à l'EPU en 2011.

Ma délégation se réjouit des efforts déployés et des réalisations par la Namibie tant sur le plan législatif qu'institutionnel pour améliorer la situation des droits de l'homme en adoptant des lois, en mettant en œuvre des programmes et politiques y afférents et en créant des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme notamment le Comité interministériel des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Madagascar recommande à la Namibie de ratifier :

- La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ;
- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
- et le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, ma délégation se félicite de l'adoption de différents programmes, notamment en créant le Ministère de la lutte contre la pauvreté et de la protection sociale, chargé de coordonner tous les programmes visant à réduire la pauvreté dans le pays.

Ma délégation encourage la Namibie à poursuivre les efforts pour assurer la pleine jouissance de sa population, notamment les populations vulnérables des droits économiques, sociaux et culturels

Je vous remercie